

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX

La Bournaire

POL 2024-157

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise ORS (Ouest Réseaux Services) en date du 28/11/2024 qui souhaite effectuer des travaux de réparation de conduite télécom cassée, à La Bournaire,

Considérant que les travaux auront lieu du 9 décembre 2024 au 7 janvier 2025 inclus (30 jours),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Considérant que pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions en matière de circulation,

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux de réparation de conduite télécom cassée, à La Bournaire, la circulation et le stationnement seront interdits du 9 décembre 2024 au 7 janvier 2025 par l'entreprise ORS conformément à la déclaration faite.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits.

Article 3 : La signalisation, feux tricolores, panneaux, piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques de la commune. Le demandeur restera responsable de tout accident pouvant résulter de la circulation alternée due aux travaux réalisés.

Article 4 : Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Notification sera faite à l'entreprise ORS

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnieres.fr>

Fait à Monnières, le 12 décembre 2024

Pour le Maire,

L'élue en charge de la voirie,

Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Louveau de la Guigneraye".